Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_200-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 40
Présents : 35
Absents représentés : 5

Date de la convocation : 9 septembre 2026
Date d'affichage : 9 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents par ordre alphabétique :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Le Gonidec, M. Janvier, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, M. Nguyen-Quan, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Régnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : M, Hubert représenté par M. Houdus, M. Droniou représenté par Mme Garnier, Mme Lemercier représenté par M. Dubreil-Jardin, M. Dusautoy représenté par M. Hameau, Mme Meignan représentée par M. Dominique Prioul

Absents excusés : M. De Gouvion Saint Cyr, Mme Montembault,

Absent : M. Oger

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_200_020_5.1 - Reconduction du transfert de la compétence optionnelle d'éclairage public au Syndicat d'Energie d'Ille-et-Vilaine

Monsieur Laurent BOURDIN, conseiller délégué à la gestion et maintenance du parc d'éclairage public communautaire, rappelle que la compétence éclairage public de Couesnon Marches de Bretagne a été transférée au Syndicat d'Energie d'Ille-et-Vilaine.

Le patrimoine communautaire est actuellement composé de 226 points lumineux répartis sur les différentes zones d'activités d'intérêt communautaire. 161 sont de type SHP (Sodium Haute Pression), 29 de type IM (Iodure Métallique) et 26 de type LED. L'état des luminaires est considéré comme bon, dans le rapport d'activités 2025, pour 196 d'entre eux, moyen pour 28 et 2 sont déposés ou hors service.

Le SDE 35 renouvellera prochainement son marché « études, travaux et maintenance de l'éclairage public » pour la période 2027-2030.

Il précise que ses efforts seront concentrés sur les équipements d'éclairage vétustes ou énergivores, qui représentent environ 35 % des points lumineux gérés par le SDE 35. Pour les collectivités concernées par ces équipements, un programme de rénovation leur sera proposé. Les collectivités ne souhaitant pas s'engager dans cette démarche seront contraintes de supporter des coûts de maintenance majorés.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_200-DE

Les prescriptions imposées aux entreprises seront également ajustées dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendu et de recherche d'optimisation financière.

En complément, dans le cadre de ce renouvellement, les principaux ajustements des conditions d'intervention des entreprises seront les suivants :

- Maintenance corrective (prestations incluses dans le forfait) : les prestations actuelles restent inchangées à la suite d'une déclaration de panne :
    - Le remplacement des sources lumineuses (sur matériel en bon état)
    - Le remplacement des appareillages et équipements intégrés aux armoires (sur matériel en bon état)
    - Participation du SDE 35 maintenue à 20% pour les devis de travaux induits suite à une intervention de maintenance

- Délais d'intervention maximum fixés aux entreprises :
    - Points lumineux : 1 mois pour la résolution de la panne, délai réduit à 72h sur les points lumineux sensibles (ex : devant une école)
    - Armoires : 72 h pour l'identification de la panne + 48h pour la remise en service
    - Horloges : 1 mois pour la programmation annuelle, 5 jours pour les demandes ponctuelles, délai réduit à 48h pour les horloges connectées
    - Urgences : le délai d'astreinte de3 heures reste inchangé, 24h/24 et 7j/7

- Maintenance préventive : 1 passage systématique tous les 4 ans sur le territoire de la collectivité comprenant un contrôle règlementaire des armoires électriques ainsi qu'un test de l'ensemble des sources lumineuses avec leur remplacement le cas échéant.

- Standardisation des matériels : dans le but de réduire les délais de remplacement du patrimoine, le SDE 35 proposera une démarche de « standardisation » des équipements. Cette mesure permettra de constituer un stock tampon pour intervenir plus rapidement. En contrepartie, cette optimisation impliquera une limitation dans le choix des types et teintes des matériels proposés.

En conséquence, Monsieur Laurent BOURDIN, conseiller délégué à la gestion et maintenance du parc d'éclairage public communautaire propose :

- **De renouveler le transfert de la compétence optionnelle d'éclairage public au SDE 35 ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision**

Vu l'exposé de Monsieur Laurent BOURDIN, conseiller délégué à la gestion et maintenance du parc d'éclairage public,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Laurent BOURDIN, conseiller délégué à la gestion et maintenance du parc d'éclairage public, telle que présentée ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE